

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gamba (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johnner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller A. (SE, UDC/SVP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Rime (GR, PS/SP), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schmid (LA, ACG/MLB), Schneider Schüttel (LA, PS/SP), Schneuwly (SE, ACG/MLB), Schnyder (SC, PS/SP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfeler-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalman-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), von Dach (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zosso (SE, UDC/SVP). *Total: 92.*

A voté non:

Mesot (VE, UDC/SVP). *Total: 1.*

Se sont abstenus:

Peiry (FV, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP). *Total: 2.*

—

Postulat P2090.11 Valérie Piller Carrard/ Dominique Corminbœuf transports publics régionaux¹

Prise en considération

Corminbœuf Dominique (PS/SP, BR). Le but de ce postulat est de désenclaver les régions périphériques à basse densité

démographique des zones urbaines. Le transport public ne doit pas être réservé seulement aux zones à forte densité. Il existe des alternatives connues, par exemple PubliCar, transport scolaire élargi, réservation dans le transport scolaire de places pour le public lorsqu'on met en place le concept, etc. Et d'autres, bien sûr, à inventer, permettant à une certaine population rurale de ne pas se sentir oubliée dans le grand mouvement actuel du développement des transports publics en Suisse et tout particulièrement dans notre canton.

Toutefois, je trouve que certains passages de la réponse du Conseil d'Etat sont un peu sévères. Les exemples connus dans la Broye vaudoise prouvent que certains transports en commun alternatifs peuvent être viables, ceci d'autant plus s'il y a une collaboration intercantonale. Et je me recommande pour que cette dernière soit active pour la recherche de solutions dans le cadre du rapport que propose le Conseil d'Etat. La Broye peut servir de laboratoire en la matière et d'autres régions frontalières cantonales ou fortement décentrées pourront certainement en récolter les fruits. Mais il est évident que le rapport ne pourra pas être élaboré dans les délais légaux, tant cette problématique est complexe. Je remercie le Gouvernement d'avoir pris en considération ce postulat et de recommander au Grand Conseil de l'accepter. Je vous propose, chers collègues, de suivre l'avis du Gouvernement.

Collomb Eric (PDC/CVP, BR). Le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique a pris connaissance avec intérêt de la réponse du Conseil d'Etat au postulat de nos collègues Piller Carrard et Corminbœuf. Le système de bus sur appel PubliCar est bien connu dans la Broye, puisque le canton de Vaud qui partage ses frontières avec ce district fait figure de très bon élève en la matière. Il faut bien avouer que cette alternative au trafic de ligne est une aubaine pour les régions isolées et faiblement peuplées; et c'est pour cette raison que cette offre mériterait d'être élargie. Malheureusement, avec une moyenne de 0,5 voyageur par course, les coûts de ce système sont exorbitants. Il n'est donc pas étonnant d'apprendre que le canton de Vaud, qui compte onze zones de desserte, a annoncé la suppression de huit de ces zones. Conscient qu'il est crucial de garantir l'accessibilité de tous les citoyens de notre canton au réseau RER, le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique acceptera ce postulat. Toutefois, nous restons réalistes et pensons qu'à moins de croire aux miracles, l'Etat ne pourra pas garantir l'acheminement à n'importe quelle heure du premier au dernier citoyen de ce canton au RER, à moins d'être prêt à en payer un prix disproportionné. Soucieux de donner un mandat au Conseil d'Etat de nous présenter toutes les options visant à assurer le plus largement possible la des-

¹ Déposé et développé le 9 juin 2011, BGC p. 1329; réponse du Conseil d'Etat le 8 novembre 2011, BGC février 2012 p. 363.

serte du réseau de bus en coordination avec le RER, le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique soutiendra ce postulat et vous invite à faire de même.

Gander Daniel (*UDC/SVP, FV*). Avec attention, le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance du postulat déposé et développé par les députés Valérie Piller Carrard et Dominique Corminbœuf. Ces deux députés demandent au Conseil d'Etat d'étudier la mise en place d'un système de bus sur appel ou de trouver d'autres idées innovantes allant dans le même sens. Le service PubliCar dans le canton de Vaud semblait être la panacée en desservant onze zones. Or, en raison du faible taux de fréquentation des lignes, il ne reste plus que trois zones en fonction actuellement et ceci uniquement dans la Broye vaudoise. Le système PubliCar permet aux utilisateurs de se déplacer à l'heure et à l'endroit souhaités. Il n'en reste pas moins que ce moyen de transport est onéreux et que les usagers doivent s'acquitter du prix du trajet, tout en y ajoutant ordinairement la taxe de prise en charge. Soucieux des problèmes et dans l'idée de développer un réseau de transport efficace, le Conseil d'Etat propose d'accepter ce postulat, car, dans le cadre de la deuxième étape du RER, des réflexions seront menées afin d'améliorer la desserte entre le rail et le réseau secondaire des bus. A ce sujet, nous notons que dans la Broye, comme dans d'autres régions limitrophes, il est constaté que les bus des lignes fribourgeoises ne s'arrêtent pas, sur le trajet, dans certaines localités vaudoises et que les bus vaudois font de même dans l'autre sens. A ce titre, nous osons donc espérer qu'une collaboration plus pragmatique soit menée entre les deux instances cantonales et les divers partenaires, afin de trouver des solutions communes pour les transports de voyageurs.

Pour conclure, le groupe de l'Union démocratique du centre, à l'unanimité, soutient la transmission de ce postulat.

Castella Didier (*PLR/FDP, GR*). PubliCar, vraie bonne idée ou fausse bonne idée? Voilà l'une des questions sur laquelle le groupe libéral-radical souhaite connaître l'avis du Conseil d'Etat dans le cadre d'une étude détaillée. Il demande en outre, comme les postulants le préconisent, que cette réflexion soit étendue à toutes les solutions susceptibles d'améliorer la desserte du réseau secondaire de transport commun de notre canton. Nous souhaitons que cette étude vérifie la compatibilité des options évoquées avec le concept global de transport cantonal, qu'elle intègre une analyse des coûts d'investissement et d'exploitation, une analyse des besoins, ainsi qu'une prévision du taux d'utilisation des services proposés, lequel paraît par ailleurs, comme il a été dit tout à l'heure, excessivement faible sur les sites où PubliCar existe déjà. En effet, avec

un taux de 0,5 voyageur par course, j'en conclus que les bus effectuent plus de la moitié des courses à vide, alors qu'elles n'ont lieu que sur appel. S'agit-il du zèle des chauffeurs ou faut-il que je revisite mes cours de statistique? C'est pour répondre à toutes ces interrogations et soucieux du développement du transport commun de notre canton que le groupe libéral-radical propose à l'unanimité d'accepter le postulat.

Rey Benoît (*AGC/MLB, FV*). Le postulat de nos collègues Valérie Piller Carrard et Dominique Corminbœuf amène une nouvelle dimension bienvenue dans la globalité de la réflexion sur la mobilité qui nous a d'ores et déjà occupés ce matin, en parlant de covoiturage, de développement des transports publics dans les régions et de PubliCar. Cette réflexion est fondamentale et importante. En discutant en aparté avec mon voisin de gauche, j'ai appris que certains PubliCar qui se déplaçaient de Ins vers le canton de Fribourg s'arrêtent à la frontière cantonale; il est vrai qu'une telle situation est relativement désagréable et que la nécessité de la coordination entre les nouvelles offres mises en œuvre dans le canton de Fribourg – ou qui seront mises en œuvre dans le canton de Fribourg – et ce qui existe dans les cantons voisins est absolument indispensable. Dans ce sens, le groupe Alliance centre gauche prend acte aussi de l'information du Gouvernement sur le retard annoncé du dépôt de la réponse à ce postulat, ce qui nous semble parfaitement judicieux pour arriver à coordonner cette politique générale des transports.

C'est dans ce sens que nous soutiendrons ce postulat.

Savary Nadia (*PLR/FDP, BR*). A titre personnel, je tiens à saluer la réponse du Conseil d'Etat dans son ensemble. Concernant le système PubliCar, dès sa mise en service en terre broyarde vaudoise, les associations politiques broyardes fribourgeoises ont réagi. En effet, nous trouvions aberrant qu'il traverse des localités fribourgeoises sans pouvoir s'y arrêter. Nous avons donc étudié ce nouveau concept, afin d'y voir une éventuelle collaboration. Malheureusement, très vite, nous en sommes arrivés aux mêmes conclusions que le Conseil d'Etat dans sa réponse: peu performant et trop onéreux. Cela explique aussi son développement minime sur le territoire national. Par contre, PubliCar a eu le mérite et un mérite avéré de faire prendre conscience à tout citoyen du bien-fondé de l'utilisation des transports publics. Ma vision politique est claire: se donner les moyens de créer l'offre en transports publics et ne pas se cantonner à dire que c'est la demande qui crée l'offre. Certes, c'est peut-être prendre un risque, au départ, de rentabilité, mais, personnellement, je le trouve minime. Le canton du Jura a pris ce pari et l'a gagné actuellement haut la main. Oui, en transports publics, l'offre crée la demande. Mais bien entendu, pas créer tous azimuts,

mais le faire toute proportion gardée et surtout réaliste. La mise en place du RER nous donne cette opportunité. Je ne demande pas l'impossible, pas de créer partout de grandes lignes directes; je souhaite juste que les habitants de la Broye puissent enfin rallier régulièrement la gare la plus proche de leur domicile ou simplement un arrêt d'une ligne directe de bus. Des Park & Ride officiels pourraient rendre aussi plus de visibilité aux transports publics et la coordination des horaires entre les différents moyens de transport public est indispensable. Cela évitera, je l'espère, à l'avenir qu'un bus parte deux minutes avant l'entrée d'un train en gare, comme c'est parfois le cas encore actuellement dans notre région. Trouver des solutions pour améliorer les nouvelles dessertes et les coordonner avec le réseau secondaire de bus, tels sont les objectifs de ce rapport. Tous les Broyards attendent avec impatience et intérêt cette analyse plus complète dans le cadre de la deuxième étape du RER Fribourg, afin de pouvoir bénéficier de transports publics réalistes, adéquats et intercantonaux.

Ce sont sur ces considérations que je vous invite, chers collègues, à accepter le postulat.

Ropraz Maurice, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Le système de bus sur appel s'est fortement développé dans les années 1990, à savoir avant l'entrée en vigueur de l'ordonnance fédérale sur les indemnités, les prêts et les aides financières, qui ne contenait pas de critères spécifiques à remplir pour les bus sur appel.

La situation est maintenant différente depuis le 1^{er} janvier 2010 et l'entrée en vigueur de la nouvelle ordonnance fédérale sur l'indemnisation du trafic régional des voyageurs. Les bus sur appel sont depuis lors soumis aux mêmes règles que les lignes régulières et doivent présenter un taux de couverture minimal pour prétendre à une indemnisation de la Confédération. Alors que la Confédération exige que la demande moyenne atteigne 32 personnes pour 4 paires de course, à savoir donc 4 personnes par course, le nombre moyen de voyageurs pour les bus sur appel est huit fois inférieur, puisqu'il est proche de 0,5 personne par course.

Depuis le changement horaire du 11 décembre 2011, CarPostal a procédé dès lors à une réduction de ses offres de bus sur appel dans les cantons de Vaud et du Jura. Plusieurs offres ont été supprimées durant la semaine. Dans les régions où PubliCar a été supprimé, il a été remplacé par un horaire régulier. La nouvelle offre vise à accroître la fréquentation sur les lignes régulières et à les pérenniser, le but étant d'atteindre les objectifs de fréquentation fixés par l'Office fédéral des transports et de pouvoir bénéficier des contributions fédérales.

Dans le cadre du développement de l'offre RER Fribourg-Freiburg, le Conseil d'Etat entend aussi développer l'offre des lignes de bus en correspondance avec le RER. Compte tenu de l'évolution de la législation au niveau fédéral et des coûts élevés de PubliCar, le Conseil d'Etat est d'avis toutefois que ce système de transports, donc PubliCar, n'est pas optimal. L'accent doit, au contraire, être mis sur les lignes traditionnelles et, éventuellement, sur d'autres formes innovantes de desserte. Ces solutions devraient, dans tous les cas, présenter des performances acceptables du point de vue financier et donc se rapprocher de celles des lignes traditionnelles les moins rentables. Une coordination, naturellement – et cela a été rappelé par plusieurs députés – avec les partenaires et les cantons voisins, sera nécessaire. Le Conseil d'Etat estime dès lors qu'il est utile de présenter dans un rapport le développement du réseau secondaire de desserte qu'il entend mettre en place en phase avec la mise en œuvre de la deuxième étape du RER.

Compte tenu de ces éléments, il propose d'accepter le postulat et demande d'ores et déjà au Grand Conseil de prendre acte du fait que, compte tenu des impératifs liés à la mise en place de la deuxième étape du RER, ce rapport ne pourra pas être déposé dans le délai légal.

- > Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 100 voix contre 1. Il y a 1 abstention.
- > Cet objet est ainsi renvoyé au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Burgener Woelfray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminboeuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gamba (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey

(BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Rime (GR, PS/SP), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schmid (LA, ACG/MLB), Schneider Schüttel (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Sutter (SC, ACG/MLB), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), von Dach (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zosso (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 100.*

A voté non:

Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP). *Total: 1.*

S'est abstenu:

Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP). *Total: 1.*

—

Postulat P2098.11 Fritz Glauser/Yvan Hunziker contournement de Romont, Chavannes–La Parqueterie–La Halle¹

Prise en considération

Glauser Fritz (PLR/FDP, GL). Le dépôt de notre postulat était motivé par un réel problème concernant la situation routière du chef-lieu de la Glâne. En effet, la route de Chavannes n'est qu'une partie du problème. Un autre aspect est donné par le trafic transitant devant la gare, qui provoque des risques pour les pendulaires et les écoliers, essentiellement aux heures de pointe. Ce n'est donc pas uniquement le trafic venant de Vaulruz qui a fait l'objet de notre postulat. Vous l'avez compris, l'avenir du trafic à Romont nous préoccupe fortement. Certes, les solutions doivent être trouvées par le canton et la commune de Romont, voire par la région.

Cependant, nous sommes satisfaits des réponses données par le Conseil d'Etat aux questions précises de notre postulat. Nous attendons, par conséquent, avec impatience les résultats de l'étude globale à laquelle vous faites allusion dans votre réponse, M. le Conseiller d'Etat. Le seul bémol est que cela va prendre encore beaucoup de temps avant d'avoir des solutions effectives, mais soyons optimistes car, selon le dicton:

«Was lange währt, wird endlich gut.»

Dans la langue de Molière: «Tout vient à point à qui sait attendre.» Ou tout simplement: «Lentement mais sûrement»!

Suite à ce constat, nous avons décidé de retirer notre postulat.

> Ce postulat étant retiré, cet objet est ainsi liquidé.

—

Clôture de la session

La Présidente. Je vous souhaite un bon retour chez vous et vous donne rendez-vous le mardi 1^{er} mai pour une nouvelle session. La séance est levée.

—

- La séance est levée à 10 h 20.

La Présidente:

Gabrielle BOURGUET

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, secrétaire générale

Marie-Claude CLERC, secrétaire parlementaire

—

¹ Déposé et développé le 6 octobre 2011, BGC p. 2216; réponse du Conseil d'Etat le 13 décembre 2011, BGC février 2012 p. 371.